

**CIGOS CONSEILS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 50 000 €
Lotissement la COSSARDERIE II
2 Rue Edmée F. Jomard
79210 MAUZE SUR LE MIGNON**

RCS NIORT B 417 500 436

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 AOUT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 30 Août,

A dix-neuf heures,

L'associé de la société à responsabilité limitée « CIGOS CONSEILS », au capital de 50 000 €, divisé en 500 parts de 100 € chacune, est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur la convocation de la gérance.

Est présent :

- Monsieur Jacky TIFFOUIN, propriétaire de 500 parts sociales.

Seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la Société.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- **Transfert de siège social**
- **Modification corrélative des statuts**
- **Prise à bail d'un bureau sis commune de Châtelailon-Plage (17)**

Après discussion, personne ne demandant la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social primitivement fixé à :

Lotissement La COSSARDERIE II
2 Rue Edmée François Jomard
79 210 MAUZE SUR LE MIGNON

A

74 Avenue du Haut RILLON
17 340 CHATELAILLON-PLAGE

A compter du 1^{er} Septembre 2024.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce transfert, l'Assemblée Générale décide de modifier la rédaction de l'article des statuts de la façon suivante :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à :

74 Avenue du Haut RILLON
17 340 CHATELAILLON-PLAGE

Le reste de l'article est sans changement

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.



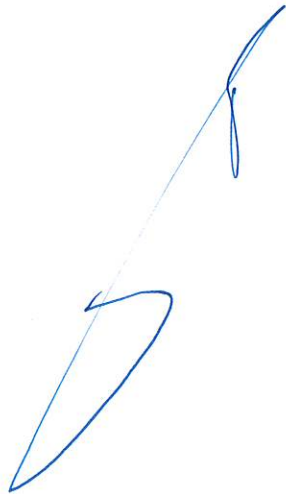
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la location par notre société sous forme d'un bail professionnel de 6 ans soit du 1^{er} Septembre 2024 au 31 Août 2030 d'un bureau appartenant à la SCI VALTIMAUZE sis commune de Châtelailon-Plage (17) 74 Avenue du Haut RILLON d'une superficie de 20 m2 environ moyennant un loyer annuel de 7 200 € payable mensuellement à terme échu.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' shape with a vertical line extending upwards from its top, ending in a small loop.

